

Groupe
Nom :
Prénom

A. Vrai – faux - expliquez :

1. Une entreprise est obligée de fermer si son profit économique à long terme est nul

Faux. Si elle perçoit un profit économique nul à long terme, c'est que le capital est rémunéré à son profit normal et qu'il n'y a pas de concurrents attirés dans la branche de production de l'entreprise en question.

2. L'élasticité-prix de l'offre à long terme est généralement supérieure à l'élasticité-prix de l'offre à court terme

Vrai en général, car à court terme au moins un des facteurs est fixe, et il est donc en général plus coûteux d'augmenter la production (car la combinaison des facteurs n'est alors pas celle qui minimise le coût), alors qu'à long terme tous les quantités de tous les facteurs de production peuvent varier et l'entreprise peut optimiser la combinaison des facteurs à employer dans la production. Cependant, il existe certains cas où l'élasticité de l'offre à CT est supérieure à celle de LT, par exemple pour certains biens durables (quand les stocks sont importants) ni pour les matières premières, à cause d'une limitation des capacités totales. Cependant, elles peuvent être recyclées si le prix du bien s'élève, comme dans le cas du cuivre ou de la ferraille. (Manuel, p39-41)

3. La demande qui s'adresse à l'entreprise A est donnée par : $Q_A = 50P^{-5.4}$, alors que celle qui s'adresse à l'entreprise B est : $Q_B = 30P^{-2.3}$. L'entreprise A détient le pouvoir de marché le plus élevé

L'élasticité de la demande qui s'adresse à A est égale à -5,4 et celle qui s'adresse à B, -2,3. Le pouvoir de marché dépend de l'élasticité de la demande par rapport au prix. Il est égal à l'inverse de l'opposé de l'élasticité de la demande soit $-1/(-5,4) = 0.18$ pour A et $-1/(-2,3) = 0.43$ et donc l'assertion est **fausse**.

B. Une entreprise en situation de monopole produit des « deux roues » sur un marché. Le coût total C de production de Q unités de « deux roues » par mois est donné par :

$$C = 5Q^2 + 10$$

La fonction de demande à laquelle elle est confrontée est donnée par :

$$Q = 15 - \frac{P}{10}$$

où Q est le nombre d'unités demandées à l'entreprise par mois pour un prix de P euros

1. Combien l'entreprise produira-t-elle de deux roues ?

$Cm=10Q$. $Rm=150-20Q$ et donc $Q=5$

2. A quel prix seront-ils vendus ?

$P=100$

3. L'autorité de régulation décide de mettre fin à ce monopole. Quel est le gain maximal dont la collectivité peut espérer bénéficier à la suite de ce démantèlement ?

Le gain sera égal à la perte sèche qui vaut : $(7,5-5)50/2=225$ car la quantité échangée à l'équilibre concurrentiel serait de 7,5 et le coût marginal de production au niveau de 5 unités est de 50.

Une autre méthode pour trouver la perte sèche consiste à calculer la différence entre le surplus total en concurrence (égal à $S_{conso} + S_{prod} = 562,5$) et le surplus en monopole (500).

C. Lorsqu'un monopole met en place une discrimination par les prix, tous les consommateurs sont-ils perdants dans cette opération ?

Tous les consommateurs ne sont pas forcément perdants en cas de discrimination comme par exemple la discrimination des prix du 3e degré. En effet, dans le cas où il y a des catégories de consommateurs avec des disponibilités à payer très différentes, la discrimination peut conduire le monopole à servir aussi les consommateurs qui ont une disponibilité à payer faible, alors qu'en cas de prix unique, le prix fixé serait trop élevé pour eux et il ne consommeraient pas. Ces consommateurs bénéficient donc de la discrimination. Evidemment, c'est plus rarement le cas pour la discrimination parfaite. Dans ce dernier cas tout de même, le monopoleur qui commence par ne pas discriminer, puis pratique une discrimination parfaite sert des consommateurs qui n'achèteraient pas le produit au prix unique de monopole.

D. Le marché des tricycles électriques est concurrentiel et ouvert aux producteurs étrangers, si bien que l'excédent de la demande sur l'offre domestique, au prix mondial, est comblé par des importations. Pour restreindre ces importations, l'Etat envisage soit la mise en place de quotas, soit l'instauration d'un droit de douane. Quelle mesure préfèrent les producteurs étrangers ?

Ils préfèrent les quotas car le prix de leurs marchandises sur le marché protégé, alors que dans le cas des droits de douane n'a pas d'effet sur le prix reçu par le producteur puisque la taxe va dans les caisses de l'Etat.

Barème : A 1. : 3 points ; 2 : 2 points ; 3 : 3 points. B : 7 points. C : 3 points. D : 3 points